

## Le 25 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le 25 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 19 janvier 2018

### PRESENTS :

|  | PRESENT          | ABSENT |
|--|------------------|--------|
| VIAL René, Maire                           | x                |        |
| FAVEL Monique, 1 <sup>ère</sup> Adjointe   | x                |        |
| LAGACHE Michel, 2 <sup>ème</sup> Adjoint   | x                |        |
| BERGER Béatrice, 3 <sup>ème</sup> Adjointe | x                |        |
| DIAZ Yves, 4 <sup>ème</sup> adjoint        | x                |        |
| LAJON Marie-Hélène                         | x                |        |
| DEVOISIN épouse MAZUYER Annick             |                  | x      |
| AUBENEAU épouse CARRIAS Claude             | x                |        |
| GUILLERMARD Frédéric                       | x                |        |
| MANON François                             | x                |        |
| DEBIEZ Yvon                                |                  | x      |
| JACQUEMIN Isabelle                         | x                |        |
| PENVEN Gwénaél                             | x arrivé à 20h48 |        |
| LANTUEJOL Jérôme                           | x                |        |
| VIAL Grégory                               |                  | x      |
| GEHIN Frédéric                             | x                |        |
| MEYER Grégory                              | x                |        |
| DELBEGUE Hervé                             | x                |        |
| GRANGE Catherine                           | x                |        |

### Pouvoirs :

Yvon Debiez donne un pouvoir à Béatrice Berger

Annick Devoisin donne son pouvoir à Michel Lagache

Les Conseillers présents, soit 15 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Isabelle JACQUEMIN.

**Approbation du compte rendu des réunions du 30 novembre 2017** : approuvé à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Décisions prises dans le cadre de la délégation
- Vente du bâtiment industriel,
- Finances : ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget 2018,
- Participation aux frais de fonctionnement des écoles : classe ULIS des Avenières-Veyrins-Thuellin,
- Participation au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)
- Renouvellement de la convention fourrière fondation CLARA.
- Affaires diverses.

### **- Décisions prises dans le cadre de la délégation**

DECISION N°2017-19

Objet : contrat relatif aux autocontrôles au restaurant scolaire

Date : 29 décembre 2017

Considérant la nécessité d'effectuer des contrôles d'hygiène alimentaire au restaurant scolaire,

DECIDE de signer un contrat avec le laboratoire vétérinaire départemental de l'Isère pour la réalisation d'autocontrôles en hygiène alimentaire au restaurant scolaire. Le contrat prend effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020.

Il est prévu un contrôle par trimestre, le coût dépend du nombre et du type d'échantillons prélevés. Le règlement doit être effectué auprès de la Paierie Départementale à réception du titre exécutoire.

Arrivée de Gwénaél PENVEN.

### **Délibération n°2018-1-1 - Vente du bâtiment industriel**

Par délibération n°2012-7-2, le conseil municipal a décidé d'acquérir un bâtiment industriel et un terrain attenant à la ZA du Malein au prix de 300 000€.

Sur le principe, la commune achetait le bien pour le louer à une entreprise corbelinoise, Bonnet Environnement, le temps que cette dernière puisse le racheter. Près de 6 ans après cet achat, l'entreprise n'est toujours pas en mesure d'acquérir le bien. La municipalité a donc décidé de le vendre. La SCI le Malein s'est portée acquéreur.

Le Maire demande au conseil de délibérer pour la vente du bâtiment industriel et du terrain attenant cadastrés section A n°711( 2918 m<sup>2</sup>) et 828 (2147 m<sup>2</sup>) au prix de 425000€, prix conforme à l'estimation du service du Domaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de vendre à la SCI le Malein le bâtiment industriel cadastré section A n°711 et le terrain attenant section A n° 828 au prix de 425000€ ( quatre cent vingt cinq mille euros)
- CHARGE l'office notarial Isabelle MAYEN - Fabienne CHARLET-MONOT - Fanny SARAMITO-SOTTILINI - Jean-Philippe PAUGET d'établir l'acte de vente
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **Délibération n°2018-1-2 - Finances : ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget 2018**

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2017.

Le maire propose d'ouvrir des crédits suivants :

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'ouvrir les crédits suivants avant le vote du budget primitif 2018 :  
Opération 116 – Acquisition de matériel – article 21578 (autre matériel et outillage de voirie) : 6000 €

### Délibération n°2018-1-3 - Participation aux frais de fonctionnement des écoles : classe ULIS des Avenières-Veyrins-Thuellin

Un jeune élève corbelinois est scolarisé en classe ULIS ( Unité Localisées pour l'Intégration Scolaire) ex CLIS (classe d'intégration scolaire) des Avenières-Veyrins-Thuellin. Conformément au Code de l'Education, la circulaire ministérielle du 25 août 1989, la commune doit participer aux frais de fonctionnement de cette classe.

Il convient de délibérer pour signer la convention de participation aux charges scolaires avec la commune des Avenières-Veyrins-Thuellin pour l'année scolaire 2017/2018. Le coût s'élève à 843€ par élève.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS avec la commune des Avenières-Veyrins-Thuellin pour l'année scolaire 2017/2018.

### Délibération n°2018-1-4- Participation au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Il convient d'autoriser le Maire à signer la convention avec la commune des Avenières-Veyrins-Thuellin relative à une aide pour le fonctionnement du RASED.

Ce réseau est assuré par les personnels spécialisés de l'Education Nationale : un psychologue scolaire, un enseignant spécialisé à dominante pédagogique et un à dominante rééducative. Ils interviennent dans les différentes écoles primaires en fonction du besoin des élèves. Si la rémunération de ce personnel est à la charge de l'état, le fonctionnement du réseau est à la charge des communes concernées.

La commune des Avenières-Veyrins-Thuellin est la commune support du RASED. Le coût de fonctionnement a été arrêté à 1.40€/élèves. Pour Corbelin, le montant de la participation pour l'année scolaire 2017/2018 sera de 174 élèves x 1.40€/élève = 243.60€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la commune des Avenières-Veyrins-Thuellin relative à une aide pour le fonctionnement du RASED et à verser la somme de 243.60€.

### Délibération n°2018-1-5- Renouvellement de la convention fourrière fondation CLARA.

L'arrêté municipal en date du 22 janvier 2003 interdit la divagation des animaux. Tout animal errant sera mis en fourrière. Afin d'éviter au personnel communal d'emmenager les animaux au refuge, le Maire propose, comme l'année dernière, de passer une convention complète de fourrière avec la Fondation CLARA de St Marcel Bel Accueil, comprenant la capture, l'enlèvement et la garde des animaux. En contrepartie de ce service, la commune devra verser à la Fondation une indemnité de 0,80 € par habitant, soit 1815.20€ pour l'année 2018 (0.8€ x 2269 habitants).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer la convention complète de fourrière avec la fondation CLARA de St Marcel Bel Accueil pour l'année 2018.

*Les conseillers sont surpris par la hausse significative du coût du service : 0.3€ par rapport à l'année passée. Pour information, le tarif n'a pas augmenté depuis 2016.*

*Le Maire rappelle que le Code rural prévoit que chaque commune, quelle que soit sa taille, doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le*

*territoire d'une autre commune : l'adhésion à l'association CLARA est indispensable d'autant plus que la SPA n'assure plus ce service pour les communes.*

*Après discussion au sein de l'assemblée, les élus souhaiteraient savoir s'il est possible de verbaliser les propriétaires responsables de la divagation de leurs animaux et dans l'affirmative, voir les modalités pour l'application d'amendes pour contravention. Certains conseillers ont émis l'idée de créer un forfait de prise en charge pour la garde des animaux à l'atelier et le déplacement du personnel de Mairie si une amende n'est pas envisageable.*

*Dans la continuité des amendes pour contravention, les élus souhaiteraient que le garde champêtre verbalise notamment le stationnement gênant. Le Maire alerte les élus sur les conséquences : il n'est pas favorable au timbre amende car il redoute que les contrevenants viennent ensuite le solliciter pour demander le retrait. Il préférerait la mise en place du PV électronique.*

### **Affaires diverses :**

#### **Frédéric Géhin :**

##### Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné :

Suite à la fusion, les compétences de la nouvelle communauté de communes s'organisent :

Compétence économique : 21 zones d'activités dont celle de Corbelin (ZA la Rivoire) ont été déclarées d'intérêt communautaire.

La Compétence tourisme à pour objet la promotion touristique avec la valorisation du territoire au travers du patrimoine, de l'accueil et l'offre touristique.

La compétence de la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) a pris effet le 1er janvier 2018.

Le conseil communautaire va devoir prendre des décisions dans les prochaines semaines concernant la compétence enfance – jeunesse : si la communauté a déjà pris la compétence petite enfance ( crèches) reste à se déterminer pour l'enfance et la jeunesse : cette compétence était du ressort des communautés de communes Les Balnes Dauphinoises et de l'Isle Crémieu mais pas au niveau du Pays des Couleurs. Reste à déterminer si cette compétence devient pleinement communautaire ou si elle est restituée aux communes.

#### **Michel Lagache :**

##### Retour de Tobie :

L'œuvre de François Guiguet intitulée « le retour de Tobie » a été restaurée par l'association François Guiguet. Ce tableau imposant ( 2 mètres) a été accroché à l'église ce jour.

##### Problème d'écoulement eaux pluviales :

Un administré s'est plaint dernièrement en mairie. En effet, les eaux pluviales s'écoulant le long de la voirie sont déversées dans propriété privée : des travaux doivent être entrepris en urgence.

##### Présence de castors au Marais :

Un barrage de castors édifié sur l'un des canaux inonde des champs. La Mairie est en lien avec l'agriculteur concerné et les instances de protection de l'environnement pour arriver à un consensus.

#### **Béatrice Berger :**

##### Centenaire de la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale

La commission patrimoine voudrait faire une cérémonie plus solennelle le 11 novembre prochain. S'il n'est pas possible de modifier l'horaire de la cérémonie, la commission pense organiser des ateliers, des parcours découvertes dans le village, une exposition.

Le Conseil a validé le principe de faire, à titre exceptionnel, le vin d'honneur après la cérémonie devant la médiathèque et d'installer de ce fait un chapiteau.

#### Centre de loisirs :

Plusieurs familles se sont plaintes sur le fonctionnement du centre de loisirs et notamment de l'augmentation des tarifs et d'un retard dans la facturation.

Le retard dans la facturation en ce début d'année scolaire s'explique d'une part par le reparamétrage du logiciel de facturation suite à la suppression des TAP et d'autre part par la mise en place en Mairie de la dématérialisation de la chaîne comptable à la mi-octobre. La dématérialisation a demandé beaucoup d'ajustements techniques entre le logiciel de comptabilité, les plateformes pour la signature électronique, celle de Chorus Pro pour récupérer les factures dématérialisées et les transferts de flux vers l'application Hélios de la direction générale des finances. Ainsi, l'urgence pour le service comptabilité était de payer les factures en priorité pour respecter le délai de paiement. L'encaissement des recettes dont la facturation des prestations pour le centre de loisirs, a donc été retardé.

Concernant l'augmentation des coûts, elle résulte d'une décision du conseil municipal. Il conviendra de faire un bilan précis en fin d'année scolaire pour en tirer toutes les conséquences et notamment pour voir si la baisse de la fréquentation pour les vacances de la Toussaint est liée directement ou non à la nouvelle tarification.

#### Ecole publique :

Une fermeture de classe est envisagée pour la rentrée 2018/2019. La décision définitive dépendra des inscriptions reçues en février.

#### **Claude Carrias :**

##### CME (Conseil Municipal Enfant) :

Les enfants du CME préparent un carnaval qui aura lieu le vendredi 6 avril dès 14h avec les 2 écoles. Le sou des écoles aidera à l'organisation.

Journée de l'environnement le 24 mars 2018 : voir avec les enfants pour faire un travail d'intérêt collectif ce jour là plutôt que de ramasser les déchets.

Mardi 6 mars : réunion du CME à partir de 18 heures.

#### Problème de sécurité route de Bugnon :

En cette période hivernale, les enfants qui se rendent à pied à l'arrêt de bus ne sont pas visibles sur le bas côté de la voie. N'ayant ni éclairage, ni de gilet de sécurité réfléchissant, ils sont en danger par rapport à la circulation des véhicules.

Il a été proposé de recenser les enfants concernés par ces arrêts et d'envoyer aux familles un mémento sur les consignes de sécurité pour les piétons.

Ce problème de sécurité routière a replacé le débat sur la vitesse excessive sur cette route de Bugnon.

Le Maire rappelle toutes les démarches engagées à ce jour auprès du Département puisqu'il s'agit d'une route départementale. Le Département considérant cette voie comme non accidentogène, aucun aménagement ne sera programmé.

Si la commune souhaite faire des aménagements, il faut étendre la zone d'agglomération ; ce qui n'est pas sans conséquence pour la commune.

Certains élus sont perplexes face aux aménagements récents sur une route départementale en agglomération sur une commune voisine. Finalement ces aménagements n'apportent pas forcément de sécurisation.

Le Maire informe du projet d'acheter un radar pédagogique qui permettra d'enregistrer des données : ainsi le Maire pourra missionner la gendarmerie pour faire des contrôles de vitesse aux moments opportuns.

**Michel Lagache**

Complexe sportif :

Rugby : prise en charge par le club des travaux du club house.

**Marie-Hélène Lajon :**

Que faire avec les routes salies par les activités agricoles ? Y a-t-il une action à engager ?

Le Maire rappelle que la commune peut mettre à disposition des agriculteurs une balayeuse.

Sapin de Noël place du Campanil :

La décoration a été « ratée » cette année : en effet, l'entreprise chargée des illuminations devait passer pour mettre une guirlande et finir la décoration en hauteur. Cette dernière n'est pas intervenue. Il faudra faire une réfaction sur la facture pour les prestations non faites.

**Grégory Meyer :**

L'absence de stationnement rue du Docteur Robert a engendré une augmentation de la vitesse dans la rue.

**Yves Diaz :**

Il assiste actuellement aux assemblées générales des associations corbelinoises, toutes ont des finances saines.

**Monique Favel :**

2 centenaires sur la commune :

Mme Gallien fêtera ses 100 ans le mois prochain et Mme Sicaut aura 101 ans le 2 février.

Il est prévu que les élus leur rendent visite.

**Maire :**

Projet de méthanisation :

Le Maire informe le conseil que plusieurs agriculteurs (6 à 8) entre les Avenières-Veyrins-Thuellin, Corbelin et Granieu portent un projet de méthanisation. Plusieurs échanges ont lieu entre les élus et les agriculteurs et une visite d'une installation en Haute Savoie a été faite.

Plusieurs terrains sur le territoire ont été identifiés pour accueillir cette unité. Il nécessite la présence d'une ligne électrique de 20 000V et le réseau de gaz naturel à proximité.

Le Maire souhaite prendre le temps nécessaire pour étudier de façon approfondie le projet. Il convient de prendre en considération toutes les incidences : le trafic des tracteurs pour apporter le fumier et le lisier, quid de l'entretien du revêtement des voies suite au passage fréquent des engins agricoles ? Des « salissures » tombées sur la voirie ?

Y-aura-t-il du stockage sur le site, si oui, il faut tenir compte des nuisances olfactives ...

Séance levée à 23h20

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

|  | Signature |
|--|-----------|
| VIAL René, Maire                         |           |
| FAVEL Monique, 1 <sup>ère</sup> Adjointe |           |
| LAGACHE Michel, 2 <sup>ème</sup> Adjoint |           |

|  |  |
|--|--|
| BERGER Béatrice, 3 <sup>ème</sup> Adjointe |  |
| DIAZ Yves, 4 <sup>ème</sup> adjoint        |  |
| LAJON Marie-Hélène                         |  |
| DEVOISIN Annick                            |  |
| CARRIAS Claude                             |  |
| GUILLERMARD Frédéric                       |  |
| MANON François                             |  |
| DEBIEZ Yvon                                |  |
| JACQUEMIN Isabelle                         |  |
| PENVEN Gwénaél                             |  |
| LANTUEJOL Jérôme                           |  |
| VIAL Grégory                               |  |
| GEHIN Frédéric                             |  |
| DELBEGUE Hervé                             |  |
| MEYER Grégory                              |  |
| GRANGE Catherine                           |  |